

Madame la Directrice  
DREAL des Pays de la Loire  
SCTE/DEE  
5 rue FRANCOISE GIROUD – CS 16326  
44263 NANTES CEDEX 2

Pornic, le 27 octobre 2020

N/Réf : CC/AG/TV/NL/SL/SM/2052/2020  
Objet : Zonage d'Assainissement de Vue  
PJ : 1 dossier complet du projet de zonage d'assainissement

Madame la Directrice,

Conformément aux articles L.122-4, R.122-17 et R.122-18 du code de l'environnement, je vous consulte dans le cadre du projet de mise à jour du zonage d'assainissement Eaux Usées de la commune de Vue, afin de confirmer son éligibilité à évaluation environnementale.

Je joins à cette saisine le formulaire renseigné pour un examen au cas par cas tel qu'il figure sur votre site internet :

<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/>

Vous trouverez ci-joint une version papier de notre dossier, complété par une version informatique sur CDRom.

Selon l'article R.122-18 du code de l'environnement, vous disposez de deux mois afin de me notifier votre décision. L'absence de réponse de votre part au terme de ce délai vaut obligation de réaliser une évaluation environnementale.

Dans l'attente de vous lire, veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes respectueuses salutations.

*Le Président de la Commission  
Cycle de l'Eau  
Claude CAUDAL*



**PORNIC**  
**agglo**  
PAYS DE RETZ

